

# **REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT BOIS-DES-ARTS / ADRIEN-JEANDIN**

## **Entrées et sorties des élèves**

Jusqu'aux vacances d'octobre, les élèves de 1P peuvent être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur classe. Après cette date, ils rentrent seuls dans le bâtiment scolaire.

Tous les autres élèves doivent rentrer **seuls** dans l'école.

**Seuls les ballons en mousse ou en plastique léger sont autorisés dans l'enceinte de l'école. 15 minutes avant la sonnerie, les jeux de ballons sont interdits.** Les élèves doivent se mettre en cortège à 8h00 et 13h30. L'enseignant vient les chercher dans le préau.

A 11h30 et 16h00 les parents doivent attendre leur enfant dans le préau :

- A l'école Adrien-Jeandin, merci de respecter une distance de 10 mètres des portes d'entrées, afin de laisser un espace sécurisé aux déplacements des enseignants et des enfants.

- A l'école Bois-des-Arts, merci d'attendre votre enfant derrière la ligne rouge, afin de laisser un espace sécurisé aux déplacements des enseignants et des enfants. Certaines classes sortent de l'école par les portes du préau du bas, du côté de l'Atelier du livre, pour protéger le déplacement des élèves plus petits. Les élèves remontent alors par la passerelle et retrouvent leurs parents dans le préau du haut.

## **Les récréations**

Horaire : 9h30 ou 9h40 jusqu'à 10h00 - 14h45 ou 15h00 jusqu'à 15h15.

Elles sont obligatoirement surveillées par deux enseignants lorsque le préau accueille plus de quatre classes ou par un enseignant lorsque le préau accueille une à trois classes.

Votre enfant doit absolument respecter les limites et les règles du préau données par son enseignant. Merci de nous aider à faire respecter ces règles à votre enfant.

Il ne nous est pas possible de garder tous les élèves à l'abri de la pluie lors des récréations. Aussi, nous vous demandons de veiller à bien équiper vos enfants lorsque le temps est maussade. Les parapluies ne sont pas autorisés à l'école.

Votre enfant peut apporter un ballon pour jouer avec ses camarades pendant la récréation. **Seuls les ballons en mousse ou en plastique léger sont autorisés dans les préaux.**

## **Abords de l'école et préaux**

Par mesure de sécurité et par respect pour nos élèves, il vous est demandé de ne pas fumer sous le préau couvert au moment des entrées et sorties des élèves.

Les préaux et les jeux sont aussi à la disposition de vos enfants en dehors des heures d'école. La direction de l'école et du parascolaire ainsi que la Mairie vous rappellent que l'utilisation de ces espaces est placée sous votre seule responsabilité.

Nous comptons sur votre vigilance et votre respect pour que vous gardiez en tout temps et à toute heure vos animaux en laisse lorsque vous vous déplacez dans les préaux et les abords des écoles.

## **Sont interdits dans les bâtiments scolaires**

**Les poussettes, les animaux, les casquettes, les chewing-gums, les bonbons, les jeux électroniques, les jouets personnels, les cartes de collection et les téléphones.**

Si votre enfant a besoin d'avoir un téléphone sur lui pour la gestion de ses déplacements privés, l'appareil doit être éteint au fond du sac, de 7h45 à 17h. En cas de non-respect de ces règles, le portable sera confisqué par l'enseignant ou par la direction de l'établissement et remis en mains propres aux parents.

Concernant les cartes de collection, les élèves peuvent faire leurs échanges avant et après les heures de classe, sous la responsabilité des parents.

## **Les trottinettes, bicyclettes, vélos et autres engins à roulettes**

Aucun de ces objets roulants n'est toléré dans l'enceinte de l'école et dans les préaux de 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15. Les personnes qui doivent traverser la cour à ces heures sont priées de pousser leur engin, à la main.

La Mairie a installé un parking afin que votre enfant puisse y parquer son moyen de déplacement : trottinettes, hoverboards, vélos ou planches à roulettes. Votre enfant doit obligatoirement utiliser ce parking pour attacher son engin, à l'aide d'un cadenas personnel. Le cadenas doit être enlevé après chaque utilisation. Il n'est pas possible de le laisser attaché pour réserver sa place.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration des objets ou engins amenés par les élèves.